

REUNION DE LA COMMISSION DU 14 FEVRIER 1984

432

1. L'emploi des femmes

La Commission vient d'approuver un projet de résolution sur l'emploi des femmes qui lui a été soumis par M. Ivor Richard. Ce projet a été élaboré à la demande du Comité Permanent de l'Emploi qui, lors de sa dernière session le 22 novembre 1983, s'est penché sur la communication de la Commission sur le chômage des femmes (COM(83)653). Le projet de résolution reprend le contenu de la communication dont les grandes lignes ont fait l'objet de la P-104 (novembre 1983).

2. Cacao

La Commission a approuvé une recommandation de décision du Conseil concernant la négociation du quatrième Accord International sur le Cacao. Le troisième Accord qui est entré en vigueur le 1er août 1981, expire le 30 septembre 1984. La Commission demande au Conseil de décider les directives de négociations en ce qui concerne le mécanisme des prix, les dispositions concernant les mécanismes de défense des prix ainsi que les modalités de financement des mécanismes de l'Accord. (voir IP(84)65)

3. Aide à la construction navale: 5ème directive

La Commission a décidé de proposer au Conseil de prolonger jusqu'à la fin 1986 la 5ème directive régissant les aides d'Etat à la construction navale qui expire fin 1985. (La 5ème directive devrait être remplacée par une 6ème directive qui entrerait en vigueur le 1.1.1987).

En proposant cette prorogation, la Commission vise les deux objectifs suivants:

- Parvenir d'ici fin 1986 à une véritable restructuration de la construction navale dans la Communauté
- Restreindre rigoureusement les aides d'Etat à la construction navale à partir de 1987. (voir P-16)

4. Discipline budgétaire

Je vous signale que la communication de la Commission au Conseil sur la discipline budgétaire (COM(84)83 fin.) vient d'être transmise au Conseil et au Parlement et sera diffusée à la presse demain jeudi

5. Acier

La Commission a approuvé, sur proposition de M. Davignon, présentée par M. Andriessen (en son absence), les taux d'abattement pour le deuxième trimestre 1984. Ces taux d'abattement qui tiennent compte de l'évolution du marché pourront être modifiés par la Commission, selon les règles en vigueur et si la situation l'exige, à tout moment et ce jusqu'au début du mois de mai: ils seront diffusés et commentés dans les tout prochains jours.

6. Réunion de la Commission du 15 à 19H

Elle sera consacrée à la préparation de la réunion de la CELLE St. Cloud et se tiendra en restreinte.

Amitiés, M. Santarelli